



**Direction de la
Petite Enfance
et de l'Éducation**

Projet d'établissement du Multi-accueil St-Cybard

Multi-accueil de St-Cybard

Place Mulac – 16000 - ANGOULEME

Tel : 05 45 95 36 14

Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation

Adresse physique : 111 rue de Saintes 16000 ANGOULEME

Tel : 05 45 38 70 10 – Fax : 05 45 23 27 59

Courriel : petite_enfance_angouleme@mairie-angouleme.fr

Coordonnées postales : Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation – Hôtel de Ville
1, place de l'Hôtel de Ville – C S 42216 - 16022 – ANGOULÊME CEDEX 11

Introduction :

Ce projet d'établissement est l'aboutissement d'une année riche :

- en réunions au sein des équipes de toutes les structures et services de la Petite Enfance et de l'Éducation de la Ville,
- en échanges entre l'ensemble des agents
- en réflexions sur les pratiques professionnelles.

Il tient compte du cadre réglementaire en vigueur (notamment le décret du 7 juin 2010) et s'insère dans l'ensemble des documents de référence constitués à l'échelle de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation :

- Les orientations politiques définies pour le secteur par la Municipalité
- Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente
- Règlements de fonctionnement des multi-accueils et contrats de projets des autres services Petite Enfance (Relais Assistants Maternels, Lieu d'Accueil Enfants-Parents)
- Charte d'accueil de la Petite Enfance, adoptée par le Conseil Municipal en décembre 2011, qui présente les valeurs, les idées qui guident les actions menées par l'ensemble du personnel de la Petite Enfance, en direction des enfants et des familles qu'ils accueillent.
- Profils de postes des agents et protocoles, rédigés ou en cours de rédaction.

Il a été élaboré selon une méthodologie et un plan communs à l'ensemble des structures et services Petite Enfance définis par les équipes de direction.

Il comprend :

- une description de la structure
- un projet social qui présente le territoire sur lequel elle est implantée, le public qu'elle accueille et les partenaires qu'elle mobilise

un projet éducatif et pédagogique, décliné sous la forme de fiches-actions thématiques qui ont permis de réfléchir à des actions concrètes, qui seront évaluées régulièrement pour mesurer leur impact sur la qualité du service proposé et leur adéquation avec les besoins des enfants et des familles accueillis.

1. Description de la structure

Le Multi-accueil de St-Cybard est une structure d'accueil du secteur Nord Ouest de la Ville d'Angoulême.

- Historique

L'historique : l'origine du nom du multi-accueil de Saint-Cybard vient du Saint nommé Cybard né en 503. Il était le fils d'un gouverneur du Périgord et vers quarante ans, il vint chercher retraite sur les bords de la Charente. La crèche de Saint-Cybard a été créée en 1880. Il s'agissait certainement d'une œuvre publique où les dames patronnesses apportaient leur dévouement. Les parents travaillaient dans les usines du quartier. Une partie du bâtiment est classée par les monuments historiques.

- Présentation des moyens mis en œuvre

- Personnel

L'équipe du multi-accueil est constituée :

- d'**une directrice puéricultrice** qui a pour mission :
 - L'organisation de l'accueil de l'enfant et de sa famille dans le respect des dispositions législatives et réglementaires au niveau national ;
 - L'animation et la gestion des ressources humaines ;
 - La gestion administrative, financière et opérationnelle ;
 - Le développement et la coordination partenariale.
- d'**une éducatrice de jeunes enfants** qui veille au bien-être des enfants. Elle met en place des projets avec l'équipe et insuffle une réflexion sur les pratiques professionnelles, en concertation avec la directrice et conformément à la politique municipale de la petite enfance. Elle assure la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice.
- de **six auxiliaires de puériculture, trois CAP petite enfance** qui sont en charge de l'accueil, des soins et des activités sous la responsabilité de l'équipe de direction.
- d'**un cuisinier** qui assure la production et la valorisation des préparations culinaires à partir de fiches techniques dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective. Il participe à des projets au niveau du multi-accueil et de la ville.
- d'**un CAP petite enfance** et d'**un CUI** qui assurent les différentes tâches ménagères et l'entretien du linge nécessaires à l'entretien de la crèche. Les agents CAP petite enfance sont alternativement deux semaines auprès des enfants et une semaine à l'entretien, conformément à leur fiche de poste.

La psychomotricienne est présente dans la structure environ une fois tous les quinze jours ou plus selon les besoins. Elle a un rôle d'observation et de prévention au niveau du développement de l'enfant. Elle accompagne l'équipe dans une réflexion au niveau des enfants, des pratiques professionnelles, de l'aménagement de l'espace et fait le lien avec les différentes structures (CAMPS, CMP, Services de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation).

Le personnel de la Brigade de remplacement de la Direction de la Petite Enfance et des agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être appelés pour assurer un remplacement en cas de besoin.

Des stagiaires sont accueillis régulièrement. Un planning est établi par la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation. Une charte d'accueil permet de les informer du déroulement de leur stage. Un tuteur est désigné au sein de l'équipe et l'accompagne tout au long de cette période. L'éducatrice est responsable de l'encadrement de ces stagiaires.

Chaque année, le personnel peut être amené à changer de service.

Le personnel bénéficie de formations tout au long de l'année.

- [Moyens matériels et locaux](#)

Le multi-accueil a une superficie de 378 m².

L'entrée se fait par le jardin qui donne sur la rue, un interphone permet en toute sécurité de contrôler les entrées et les sorties.

Il dispose d'un espace où les parents peuvent laisser leurs poussettes.

Un coin famille est aménagé à l'entrée de la structure.

Le bureau de l'équipe de direction se trouve près de l'entrée.

La lingerie se compose de deux pièces et la cuisine est aménagée selon les normes en vigueur.

A l'étage, se trouvent un vestiaire, une salle du personnel et un grenier.

Il y a deux espaces extérieurs : un patio ouvert sur les salles et un jardin qui donne sur la rue.

La structure est lumineuse, bien exposée avec une ouverture sur la rue. Les déplacements sont facilités par l'aménagement des services au rez-de-chaussé.

Le multi-accueil est organisé en deux services :

- un service de bébés-moyens accueillant 14 enfants avec quatre professionnels
- un service de moyens-grands accueillant 24 enfants avec cinq professionnels

Des travaux de réaménagement de la structure sont envisagés.

- [Budget](#)

Le multi-accueil est un service municipal qui bénéficie du soutien financier de la CAF, la MSA et de la SCNF. Les familles contribuent à son fonctionnement selon leurs revenus et la composition de leur famille en application du barème de la CNAF.

- [Description de l'organisation et du fonctionnement actuel](#)

Le multi-accueil de Saint-Cybard a un agrément d'accueil de 35 places avec la possibilité de sur-inscription pour accueillir 10% d'enfants supplémentaires soit 38 enfants (conformément au décret de juin 2010).

Les services sont aménagés et évalués régulièrement selon les âges et les besoins des enfants.

Les horaires des agents peuvent être réadaptés en fonction des contrats des enfants pour assurer l'encadrement nécessaire conformément à la réglementation en vigueur (il faut un agent qualifié pour cinq enfants qui ne marchent pas et un agent pour huit enfants qui marchent).

Toutes les semaines, la directrice remplit un tableau avec le nombre d'enfants prévus et le nombre d'agents présents afin d'informer la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation du taux d'encadrement. Ce document permet de déclencher une demande de remplacements, si cela s'avère nécessaire.

- **Modalités d'accueil**

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Nous accueillons des enfants âgés jusqu'à 3 ans révolus dont les parents habitent Angoulême ou qui y payent des impôts locaux.

Le dossier est constitué au service accueil des familles à la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation de la Ville d'Angoulême.

Les couches, les repas préparés sur place et le linge sont compris dans le prix de journée.

Le multi-accueil offre 4 types d'accueil :

- **Un accueil régulier** à temps plein ou à temps partiel, formalisé par un contrat qui définit les jours et les heures d'accueil. Un accueil relais peut être proposé selon la situation de la famille (changement de travail, formation...).

Une commission d'attribution des places a lieu régulièrement (au moins cinq fois par an). Elle examine les demandes d'accueil de plus de 20h par semaine.

L'accueil est formalisé sur l'année civile par un contrat d'un an (sauf en cas d'entrée ou de sortie en cours d'année). Il définit le temps de présence de l'enfant par jour et en heure et comporte également le nombre de semaines de congés prévu durant la période du contrat.

- **Un accueil occasionnel** peut faire l'objet d'une réservation en fonction des créneaux disponibles. A défaut de réservation, l'accueil se fera selon les disponibilités du moment, cet accueil ne comporte pas la signature d'un contrat.
- **Un accueil d'urgence** permet de répondre à un besoin imprévu et urgent (cinq jours renouvelables une fois). Il est réservé à des situations exceptionnelles, examinées au cas par cas par le Service de la Petite Enfance.
- **Un accueil relais** peut être proposé aux parents en changement de situation professionnel et ce sur une durée de trois mois maximum, pour permettre d'attendre la décision de la commission d'attribution des places.

L'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique peut être réalisé selon un projet d'accueil individualisé (PAI).

Un pôle ressources et handicap a été mis en place cette année pour favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap, dans les structures de loisirs et de petite enfance.

Ses missions:

- Informer les accueils de loisirs et les structures petite enfance,
- Orienter les structures d'accueil vers les professionnels,
- Accompagner dans l'élaboration des modalités d'accueils individualisés,
- Animer des temps d'échanges entre professionnels,
- Évaluer avec les familles et les partenaires.

En début d'année, nous avons orienté vers ce pôle ressources une famille dont l'enfant est diabétique afin d'être aidés dans les démarches de reconnaissance de handicap pour leur enfant.

Il n'est pas possible de fréquenter deux lieux d'accueil différents (à l'exception de la Maison de Kirikou pour un besoin le samedi) ou l'école et le multi-accueil (sauf pour les enfants qui entrent à l'école maternelle ou pour les enfants en situation de handicap pour favoriser leur intégration scolaire).

Conformément au décret 2006-1753 du 23 décembre 2006, la structure réserve une place sur vingt pour un enfant dont les parents sont bénéficiaires de minima sociaux (revenu de solidarité active, RSA majoré ou allocation de solidarité spécifique). Afin de garantir la continuité de l'accueil, les enfants concernés continuent à être comptabilisés au titre de cet engagement même si leurs parents ont cessé d'être bénéficiaires d'un minimum social.

Mais plus largement, la Ville d'Angoulême a décidé de réserver une place de multi-accueil sur dix pour des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale : recherche d'emploi, stages de formation, bénéficiaire d'un suivi social (CHRS, centre maternel, travailleurs sociaux du Conseil Général, PMI...).

La structure est fermée pendant quatre semaines en été, une semaine pendant les vacances de Noël et à l'occasion de certains ponts. Chaque année, elle ferme un jour à l'occasion de la journée pédagogique de la structure. Le planning des fermetures est affiché en début d'année et transmis aux parents. Un accueil de remplacement peut être proposé à la famille dans une autre structure de la Ville (sauf pour les fêtes de fin d'année).

Une période d'adaptation est nécessaire. Elle permet de mieux vivre la séparation. Sa durée est déterminée par la directrice en concertation avec la famille et l'équipe. Elle donne lieu au paiement d'un forfait de :

- 20H pour les accueils réguliers
- 5h pour les accueils occasionnels

- [Aspects administratifs des relations avec les familles](#)

L'inscription administrative des enfants s'effectue à l'accueil de la Direction Petite Enfance et de l'Éducation. Les parents reçoivent une information sur les différents types d'accueil. Une fois le dossier administratif enregistré, et après l'attribution de la place par la commission d'admission pour les accueils réguliers de plus de 20 h par semaine, les parents peuvent prendre contact avec la responsable de la structure d'accueil.

La participation financière des familles est calculée selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale. Elle varie selon le revenu imposable et la composition de la famille, le paiement fait l'objet d'une facture éditée à la fin du mois.

Pour l'accueil régulier de plus de 20h, la facturation est mensualisée et basée sur la réservation annuelle contractualisée et les congés pour être déductible doivent être planifiés par écrit (document type fournit par la structure) :

- une semaine à l'avance pour les journées ponctuelles,
- quinze jours à l'avance pour une semaine entière,
- un mois à l'avance pour les congés d'une durée d'au moins deux semaines consécutives.

La présence de l'enfant peut être contractualisée par un contrat d'accueil régulier, avec un temps d'accueil de l'enfant défini en jours et en heures par semaine ou un contrat à « horaires variables » pour répondre aux familles dont les horaires et les jours de travail varient. Le planning mensuel est établi chaque début de mois et remis à la directrice de la structure.

Pour l'accueil occasionnel, la facturation est basée sur le nombre d'heures réelles et/ou réservées. L'organisation de cet accueil se fait dans la mesure du possible une semaine avant et est réorganisé quotidiennement selon les absences des enfants et de la présence du personnel.

Pour l'accueil d'urgence, il est appliqué un tarif fixe de participations familiales défini chaque année.

2. Projet social

- Environnement local
 - aspects géographiques

Le multi-accueil Saint-Cybard se situe Place Mulac dans le quartier Nord d'Angoulême (secteur 2) selon le découpage des conseils de quartier définis par la municipalité. C'est véritablement une crèche de quartier. L'accès est très facile : arrêt de bus, parking, certaines familles viennent à pied même du centre-ville.

C'est une « petite ville » dans la ville. Seul quartier situé sur la rive droite de la Charente, relié par un pont et une passerelle à la ville même. C'est un lieu de promenade fort apprécié des familles avec la coulée verte, les bords de la Charente...

Le quartier avec son campus de l'image accueille quelques 600 étudiants dans cinq écoles; L'implantation progressive de ces écoles a permis une réhabilitation foncière importante et rajeunit le quartier.

Autour de la place Mulac se trouve une église, des écoles, un marché présent deux fois par semaine. C'est un quartier très animé, les commerces y sont nombreux : deux boulangeries, un boucher-traiteur, une quincaillerie, un pharmacie et de nombreux coiffeurs, un marchand de chaussures, un opticien, un centre commercial et de nombreux restaurants (0,8 commerce tous les 100 mètres). La Direction de la Petite Enfance et de L'éducation est située dans le centre commercial. Il existe une vraie vie de quartier !

Les transports offrent un accès facile vers le centre-ville et le quartier de la gare. La rue de Saintes permet d'accéder aux deux nationales (N10 et N 141)

Les familles sont très attachées au quartier.

- indicateurs démographiques

Aujourd'hui, l'extension de la ville vers la périphérie fait de St Cybard un quartier résidentiel avec beaucoup de maisons individuelles et très peu d'immeubles (logement social HLM 4%). Actuellement de nouveaux logements HLM sont en construction rue de Saintes.

Au Nil s'est installé l'ENJMIN et la brasserie universitaire ainsi que l'îlot désormais occupé par la résidence étudiante.

En 2007, sur le quartier de St Cybard, sur 3100 habitants, on comptait 87 enfants âgés de 0 à 2 ans et 84 âgés de 3 à 5 ans.

Sur Angoulême, la population totale est de 41 776 habitants (INSEE 2011).

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de naissances	526	533	550	542	517

Le quartier reste relativement jeune et actif. On compte cependant 30% de retraités.

Le quartier dispose de plusieurs services : une ludothèque, une MJC (Rives de Charente), une école maternelle, deux écoles primaires, une salle de sport (JSA), des cabinets médicaux.... On y trouve des lieux culturels comme le musée du papier et le musée de la bande dessinée.

- caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire

C'est un quartier dynamique. Les catégories socio-professionnelles qu'on retrouve le plus sont les employés, les artisans, les commerçants, les cadres, les professions libérales. En 2015, le taux de chômage était de 10%. A Saint-Cybard, la situation est plutôt favorable et le taux de chômage est moindre par rapport aux autres quartiers.

- le public accueilli

En 2015, la structure accueille 46 familles (soit 47 enfants) :

- 38 en accueil régulier
- 7 en accueil occasionnel

On note un pourcentage important des familles qui habitent le quartier :

- 76 % des familles sont issues du quartier ;
- 17% habitent à proximité ;
- 7% sont hors commune.

Le multi-accueil compte 2 familles monoparentales.

Toutes les familles travaillent même pour les familles de l'accueil occasionnel :

- pour 93% les deux parents travaillent ;
- pour 7%, un des deux travaillent ;

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les employés et les ouvriers pour 53% des familles. Il y a 20 % de cadres, avec la proximité des studios de dessins animés, les intermittents du spectacle sont nombreux avec 7% et nous observons une augmentation des commerçants(10%) et des enseignants(9%).

La présence d'intermittents du spectacle en grand nombre est une spécificité du quartier qui influe sur les demandes de la structure : horaires décalés (plus tard le matin et le soir), couples travaillant ensemble, attentes éducatives différentes...

Les familles sont majoritairement originaires de Charente.

Le quartier de St-Cybard ne bénéficie pas de structure type halte-garderie. L'ouverture de l'accueil occasionnel a permis aux familles qui habitent ce quartier et qui ne travaillent pas, d'avoir accès à un mode d'accueil sans devoir monter au centre-ville. La structure est très demandée depuis plusieurs années et répond à la demande de la population du quartier.

Elle a permis également davantage de mixité sociale au sein de la structure et a renforcé les liens avec la Protection Maternelle et Infantile .

- Évolution du taux d'occupation :

St Cybard	Total d'heures accueil régulier	Total d'heures accueil occasionnel	Taux de fréquentation
2011	63 341 h	3 118 h	66,61%
2012	61 894 h	2 234 h	71,45%
2013	57 046 h	3 208 h	65,56%
2014	58 631 h	4 255 h	68,60%

- le partenariat

La proximité de la **ludothèque** permet de s'y rendre régulièrement (une fois par semaine) ainsi qu'au **gymnase Mario Roustan**.

L'ouverture de la **médiathèque à l'Hommeau** a entraîné la fermeture de la **bibliothèque** et un éloignement pour nous y rendre avec les enfants, nous allons réfléchir à d'éventuels créneaux pour aller en bus une fois par mois à la médiathèque .

Tous les matins, les enfants vont acheter le pain à la **boulangerie** du quartier .

Toutes ces sorties sont organisées à tour de rôle pour les enfants et les familles qui désirent nous accompagner.

L'**école maternelle** du quartier convie régulièrement les enfants à des échanges (visite de l'établissement) et des manifestations (Carnaval, spectacle, concert...). Les enseignants des Petits sont également conviés à différents événements (goûters, fêtes...). En 2016, nous avons organisé une rencontre au sein de la structure avec une classe de petits, nous continuerons à la rentrée ce projet très apprécié de l'école ainsi que de la structure. Les familles nous accompagnent volontiers suivant leur disponibilité.

Ce partenariat est important tant au niveau des enfants que des familles car la moitié des enfants fréquentera cette école à sa sortie de la crèche .

Au niveau de la Ville, tous les services de la Mairie, et plus particulièrement l'administration-gestion du service de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation (DPEE) sont des partenaires indispensables au bon fonctionnement de la structure.

Le service de la restauration scolaire est aussi un interlocuteur privilégié et indispensable pour l'élaboration des repas. Des commissions menus sont organisées tous les mois avec la présence de cuisiniers, de certaines responsables de structures, d'agents auprès des enfants et d'une diététicienne.

Le service des **Espaces Verts** intervient régulièrement depuis quelques années et propose des ateliers de jardinage et de découverte. Ils sont attendus des enfants ainsi que de l'équipe.

Le **multi-accueil de l'Houmeau**, de part sa proximité, et d'une volonté réciproque des équipes, planifie plusieurs rencontres (balades, goûters, Carnaval, pique-niques...). Ces rencontres ont lieu soit à l'Houmeau, soit à Saint-Cybard mais la mise en place d'un plan Vigipirate ne nous a pas autorisé à prendre le bus cette année.

En cette année 2016, nous avons débuté des séances piscine avec le multi accueil le Monde de Zarafa, ces séances ont été suspendues toujours dans le cadre du plan Vigipirate. A la rentrée, elle reprendront tous les quinze jours. Cette sortie n'est pas proposée aux familles pour des raisons d'organisation.

Le service de Protection Maternelle et Infantile est également un partenaire, qui oriente et accompagne des familles vers la crèche.

- [le travail en réseau au sein de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation \(DPEE\)](#)

Un des axes de travail est d'informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant. En général, le premier accueil des familles se fait au niveau du service Accueil des familles de la DPEE, qui contacte l'équipe de direction en fonction des demandes et des besoins des familles. Ce travail en réseau permet de répondre aux besoins des familles en fonction des places disponibles et d'atteindre les objectifs fixés par la municipalité.

Le deuxième axe concerne une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles. Dans cette optique, l'élaboration des projets d'établissements des structures a été réalisée avec l'ensemble des équipes en lien avec la DPEE. Le fonctionnement des structures en multi-accueil a été mis en place en novembre 2010 pour répondre aux demandes des familles.

Le troisième axe est d'accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale. Des réunions sont organisées régulièrement avec les équipes de direction des structures, la psychomotricienne et la coordinatrice de la Petite Enfance afin de réfléchir à la place des familles et à leur accompagnement dans les structures.

3. Projet pédagogique et éducatif :

- l'arbre des objectifs :

- objectifs de la direction de la petite enfance et de l'éducation:

L'inscription dans le projet municipal

- participer au développement et à l'attractivité du territoire de la Ville d'Angoulême grâce à l'offre de service proposée aux habitants et à une politique éducative innovante
- identifier et prendre en compte les besoins des familles dans leurs démarches auprès de la Ville
- affirmer et coordonner une politique éducative de territoire avec l'ensemble des partenaires éducatifs
- proposer et piloter un schéma directeur visant à rationaliser l'offre d'accueil et améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les structures petite enfance et les écoles publiques de la ville.

- Les objectifs de la Coordination Petite Enfance :

Le Projet de la coordination Petite Enfance s'insère dans le projet de la Direction Petite Enfance et de l'Éducation, lui-même faisant partie intégrante du programme et du plan d'action municipal.

La politique municipale de la Petite Enfance de la ville d'Angoulême s'organise sur trois grands axes d'intervention :

- informer et accompagner les familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant,
- proposer une offre d'accueil de qualité,
- accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.

La petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité. La fonction du Relais Assistants Maternels à travers une approche spécifique visant à soutenir conjointement parents et assistants maternels, doit contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil à domicile.

Enfants



Parents

Professionnels

Vis-à-vis des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Deux objectifs généraux : • Inscrire l'enfant et sa famille dans leur environnement • Préserver l'individualité de chacun dans le respect de ses différents moments de vie • Deux objectifs opérationnels : • Assurer une continuité et une cohérence dans les différents moments de vie de l'enfant • Accompagner l'enfant de manière adaptée et harmonieuse • Des moyens mis en œuvre : • Observer • Veiller au rythme individuel de chacun au sein du groupe • Recenser le besoin • Prendre en compte la demande • Échanger, écouter • Accueillir de manière individualisée dans la collectivité • Valoriser les compétences de chacun • Favoriser la découverte de l'enfant • Écouter, entendre • Évaluer, réajuster
Vis-à-vis des parents	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ◦ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ◦ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant • Améliorer la qualité de l'accueil au sein des structures <ul style="list-style-type: none"> ◦ S'associer aux parents pour veiller ensemble au maintien d'un accueil de qualité • Mettre à profit les compétences de chacun des acteurs pour favoriser l'accueil de l'enfant et de sa famille <ul style="list-style-type: none"> ◦ Créer du lien avec les partenaires extérieurs afin de croiser les regards sur le développement de l'enfant et d'accompagner celui-ci de manière adaptée ◦ Saisir toutes les opportunités éducatives à disposition pour favoriser les découvertes et les expérimentations de l'enfant ◦ S'appuyer sur la complémentarité et la cohésion des différents professionnels pour assurer un accueil de l'enfant de qualité ◦ Veiller à la continuité éducative entre les parents et les professionnels • S'adapter aux évolutions de la société et aux demandes qui en découlent <ul style="list-style-type: none"> ◦ Recenser le besoin ◦ Prendre en compte la demande ◦ Échanger, écouter ◦ Collaborer dans l'intérêt de l'enfant ◦ Accueillir de manière individualisée dans la collectivité ◦ Évaluer, réajuster

Vis-à-vis des professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une démarche de coéducation engageant la famille, l'enfant et les professionnels <ul style="list-style-type: none"> ◦ Reconnaître le parent en tant que premier éducateur ◦ Échanger avec la famille autour de l'observation de l'enfant • Harmoniser les pratiques professionnelles <ul style="list-style-type: none"> ◦ Réinterroger ses pratiques et ses valeurs ◦ Échanger, réfléchir au sein de la Coordination des Structures Petite Enfance ◦ Valoriser les compétences de chacun ◦ Participer, s'intégrer, être acteur en individuel et en équipe ◦ Accueillir, écouter, entendre, s'ouvrir et s'enrichir ◦ Évaluer, réajuster • Favoriser les échanges entre les différents partenaires <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pour tous : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communiquer : se rencontrer, échanger ◦ Au niveau des partenaires éducatifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en lien entre les différentes institutions (passerelles) ▪ Connaître les différents acteurs locaux sur le territoire ◦ Au niveau professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprendre à connaître les différents membres de notre groupe par les échanges pour former une équipe ▪ Apprendre et aller à la rencontre des familles, écouter, reconnaître
-------------------------------------	--

Les objectifs généraux et opérationnels définis par l'équipe de direction pour la durée du projet d'établissement déclinent les orientations présentées ci-dessus :

Ils sont les suivants :

Favoriser le développement de chaque enfant

- Respecter les besoins de l'enfant
- Respecter son individualité
- Favoriser son autonomie

Favoriser un bon relationnel avec les familles au sein de la structure

- Accompagner les familles dans l'éducation de leur enfant
- Offrir une meilleure lisibilité du fonctionnement de la crèche
- Favoriser le sentiment de confiance réciproque

Favoriser la complémentarité et la cohérence du travail en équipe

- Considérer les responsabilités de chacun
- Favoriser un accueil de qualité
- Améliorer la communication

- [les thématiques travaillées sous la forme de fiche-action](#)

L'équipe a dégagé trois axes de réflexions importantes en lien avec le travail au sein de la structure :

- L'enfant acteur,
- La place des parents dans la structure,
- Le travail en équipe.

Ces thématiques ont fait l'objet de réunions avec l'équipe durant toute l'année.

A l'issue de ce travail, l'équipe de direction a rédigé des fiches actions qui ont été relues par la Directrice de la Petite Enfance et de l'Éducation puis par l'équipe afin d'être validées.

THÉMATIQUE n°1

L'enfant acteur

Axe d'intervention concerné :

Axe 2 : Proposer une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles

Objectifs de l'action :

- Respecter les besoins de l'enfant
- Respecter l'individualité
- Favoriser l'autonomie

Attendus de cette action :

- Bien-être de l'enfant
- Initiative et créativité
- Confiance en soi

Public(s) ciblé(s) :

- Enfants jusqu'à 3 ans révolus

Lieux du déroulement de l'action :

- Les lieux de vie de l'enfant sur la structure et des sorties

Durée de l'action (temps de l'activité, périodicité...) :

- Durant le temps de l'accueil et lors d'événements ponctuels
- Durant le temps de vie du projet

Personnes en charge de l'action :

- Chef de projet : équipe de direction (puéricultrice et éducatrice)
- Personnes associées :
 - Agents de la structure (dont la brigade)
 - Psychomotricienne
 - Stagiaires

Place des parents :

Quelques soient les choix éducatifs de la crèche, l'équipe veille à ne pas oublier que l'enfant a besoin de sentir que l'on respecte ses parents dans leurs propres choix.

Les professionnels en s'adressant à l'enfant précisent que c'est ainsi « à la crèche » pour respecter l'éventualité que se soit différent à la maison.

Lors des échanges quotidiens avec les familles, l'équipe va mieux connaître les habitudes de l'enfant. Ces échanges permettent également aux familles d'être informées de ce qui se passe dans la structure.

Partenariats à mobiliser :

- Parents
- Psychomotricienne
- Les Espaces Verts, les intervenants extérieurs
- Bibliothèque, ludothèque, théâtre, gymnase Mario Rostan

- Autres structures
- Service de PMI

Moyens mis en œuvre et à développer :

- Formation du personnel
- Réunions avec le personnel sur la structure
- Organisation spatio-temporelle de la structure
- Échanges quotidiens avec les familles
- Réunions avec les familles

Déroulement de l'action :

1. La première rencontre

Lors de la première visite de la structure, la responsable ou l'éducatrice présentent l'enfant et sa famille au personnel, c'est un moment d'échange autour de l'enfant et des questions d'ordre administratif pour organiser l'entrée de l'enfant.

2. L'adaptation

Le temps de l'adaptation est important pour la découverte mutuelle, et elle est nécessaire pour créer les conditions d'une continuité éducative. Elle se fait au rythme de l'enfant mais aussi de la famille, en tenant compte des contraintes organisationnelles de la structure (temps plus favorables, disponibilité etc.). Pour que la famille se sente accueillie, l'arrivée de l'enfant est préparée en amont (prénom de l'enfant sur le casier et les autres supports).

En moyenne, l'adaptation des enfants se fait sur une période d'une quinzaine de jours. Un planning est pensé avec la famille en fonction du rythme de l'enfant et peut être réajusté au jour le jour avec l'équipe.

Dans la mesure du possible, le rythme de l'enfant (sommeil, repas, rituels...) est respecté et les parents sont invités à rester sur le lieu de vie de l'enfant le temps nécessaire. En fonction des habitudes de l'enfant le parent apporte doudou, tétine, turbulette... Dans les premiers jours afin d'assurer un repère, un professionnel accueille l'enfant et sa famille en élargissant au fur et à mesure à l'ensemble de l'équipe du service concerné.

Une fiche d'adaptation a été élaborée en équipe pour permettre de connaître les habitudes de l'enfant et ses repères. Le professionnel crée un climat qui incite les familles à exprimer leurs ressentis (confiance, craintes, doutes ...). L'adaptation est un moment d'échanges sans a priori. D'autres temps d'adaptation dans l'année peuvent être organisés par l'équipe, lors d'un passage d'un enfant d'un service à l'autre.

3. L'accueil

L'équipe est en permanence en position d'accueil. Le terme « accueil » ne peut pas se décliner uniquement autour des séparations et des retrouvailles, il est présent plus largement lorsque l'on met en place des temps particuliers comme les repas, les activités, la sieste, etc...

3.1. Le matin

Chaque enfant possède un casier à son nom, il y dépose ses affaires personnelles seul ou avec ses parents. Certains enfants apportent des objets personnels (jouets, livres). Ces objets, qui seront mis plus tard dans le casier de l'enfant avec lui, peuvent aider à la séparation

notamment les objets qui roulent (voitures, camions...) car les roues symbolisent le fait d'aller et venir.

L'accueil se fait en commun de 7h30 à 8h30 dans le service des moyens grands puis dans le lieu de vie principal des enfants. Les professionnels laissent le temps à l'enfant et aux parents d'arriver. Les parents sont accueillis avec leur enfant, un professionnel se rend disponible tout en restant parfois assis avec les autres enfants présents.

3.2. Le soir

L'équipe laisse le temps à l'enfant et aux parents de se retrouver, sans préjuger des intentions de l'enfant (contentement, mécontentement). C'est un temps qui leur appartient avant tout, le parent peut se poser et continuer à jouer avec lui avant d'échanger avec l'équipe sur sa journée. A partir de 17h45 l'accueil est commun dans le service des moyens grands.

3.3. Les transmissions

Les professionnels transmettent avec l'enfant des informations sur la journée qu'ils ont partagée ensemble. Le professionnel se rend disponible et accueillant, ils parlent avec et à l'enfant et pas sur l'enfant. Ils accompagnent parfois les parents dans l'acceptation d'une part de vie de leur enfant qui leur échappe, car l'enfant vit à la crèche des moments qui n'appartiennent qu'à lui.

4. Mon « objet sécurisant »

Cet objet transitionnel est le seul sur lequel l'enfant a « toute puissance » l'enfant qui n'a pas de doudou peut apporter un objet de la maison pour le sécuriser (lange, peluche...).

Le matin, les parents et les enfants sont invités à sortir les doudous. Des ranges-doudous sont accessibles dans les deux services. L'enfant est invité à y déposer son doudou aux moments des repas, de certaines activités et lorsqu'il sort dans la cour. La gestion des doudous est soumise au consentement de l'enfant et son choix de le laisser ou non est chaque fois respecté.

L'enfant qui possède une tétine a un pot nominatif. La tétine est donnée à la demande, et en concertation avec les familles. Cependant, l'adulte veille à proposer avant toute chose son réconfort, puis le doudou, et uniquement si besoin la tétine.

5. Les repères et les règles de vie à la crèche.

L'adulte est dans l'encouragement, la valorisation de l'enfant pour que celui-ci acquiert confiance en lui.

Un enfant pour se construire a besoin de repères et de limites.

Pour qu'un enfant s'approprie un lieu et prenne des initiatives, il semble important qu'il puisse avoir une lisibilité claire de l'espace et du temps, que ce lieu soit adapté et sécurisé.

La vie de la crèche est organisée de telle façon que l'enfant puisse anticiper et se projeter avec des repères fixes : repas, sieste(s), sorties, rituels, adultes, etc. Dans le service des moyens grands, un aquarium avec 2 poissons « Maurice et Simone » permet d'aider au moment de la séparation pour certains enfants. C'est un repère, les enfants en prennent soin et les nourrissent chacun à leur tour le matin.

Une réflexion est en cours concernant la communication entre les adultes et les enfants .

L'adulte exprime en s'approchant et en se mettant à la hauteur de l'enfant, les possibles et les interdits, en s'adaptant à l'âge de l'enfant. Il explique le plus clairement possible (consignes courtes et concrètes) les règles de vie à la crèche, qui peuvent être différentes de celles de la maison. Le professionnel précise « à la crèche », et parle à l'enfant en positivant la consigne. Par exemple : l'enfant est debout sur un canapé, l'adulte lui dit « descends » plutôt que « ne monte pas » ou quand un enfant court à l'intérieur « marche » à la place de « ne cours pas » car l'enfant entend plus le verbe d'action que la négation (ne pas).

L'adulte prévient l'enfant lorsque qu'une activité ou un événement particulier va commencer mais aussi l'interrompre pour qu'il se prépare. Par exemple : « bientôt nous allons rentrer »...

6. Les repas

Les coins repas disposent de tables et chaises adaptées, les bébés ont également des transats, des baby relax et des chaises hautes.

Le passage du baby à la chaise haute puis sur une chaise à table est réfléchi en équipe suite aux observations partagées et quotidiennes. L'enfant doit avoir acquis certaines capacités motrices pour être confortablement installé pour le repas.

Quand l'enfant mange en « repas grand »(entrée plat dessert) le repas est servi en totalité dans une assiette compartimentée, l'enfant est autonome ,il peut choisir de commencer par le salé ou le sucré et revenir du sucré au salé. Après deux années de mise en place de cette organisation nous observons que les repas se passent plus dans le calme , la convivialité et les enfants mangent mangent de façon variée (pas uniquement le sucré).

6.1. Les bébés

Les biberons et les repas sont donnés à la demande tout en étant à l'écoute des attentes des familles.

La diversification alimentaire commence à l'initiative des parents. Cependant l'équipe observe l'intérêt qu'à l'enfant pour certains aliments et échange avec les familles.

L'enfant a une cuillère dès qu'il en manifeste l'envie (avant même de manger seul) et nous lui demandons s'il a besoin d'aide il peut aussi manger avec les mains. Les enfants qui sont à table peuvent se servir seuls pour le fromage, le pain, les fruits en morceaux etc. ils se lavent les mains avant le repas , et quand ils le souhaitent ils déposent eux-même après le repas, la serviette et le gant dans le seau de linge sale.

6.2. Les moyens-grands

Dans ce service le repas est servi à 11h30 et le goûter à 15h30.

Nous disposons de deux pièces : un groupe de dix enfants prend son repas à l'île aux sens et l'autre groupe dans la pièce de vie de l'île imaginaire.

L'enfant se lave les mains seul dès qu'il le peut; prend une serviette et s'installe à table. En début d'année (septembre) il choisit une place à table (chacun reconnaît sa place et la place de l'autre, mais aussi celle des absents). Les enfants peuvent être invités à une autre table en cas d'absence. Les adultes du service accompagnent chaque table à tour de rôle suivant leur horaire.

Chacun à son tour met la table et remplit le pichet d'eau, quand il est prêt, il se sert lui-même

et mange avec une fourchette. Il est invité à goûter les aliments mais nous ne le forçons pas à manger. Il dépose lui-même, après le repas, sa serviette et son gant dans le seau de linge sale.

Après le repas les enfants vont par petits groupes rejoindre le dortoir.

7. La (les) Sieste(s) : « Du sommeil pour grandir... »

Chaque enfant a un lit qui lui est attribué dès son arrivée. Il est possible cependant que les enfants accueillis occasionnellement changent de lit en fonction des absences. Les enfants ont parfois un rythme différent de celui de la maison (bruit, interactions avec les autres enfants, locaux...). L'enfant va à la sieste accompagné de son « « doudou », tétine (si il en a une) ou autre objet qui fasse le lien avec la maison. Nous ne réveillons pas les enfants même si c'est l'heure du repas.

7.1. Les bébés

Le bébé est couché à la demande (s'il se frotte les yeux, se plaint, s'allonge etc.), tout en tenant compte des transmissions faites par les parents. Il arrive que l'enfant s'endorme, ou s'apaise dans la pièce de vie (coin doux) lorsque cela le rassure. Il fait parfois ses premières siestes dans sa propre turbulette (repère sensoriel). Les adultes sont attentifs aux besoins et aux pleurs de chacun. Les temps de sieste ou repos sont communiqués aux parents au moment des transmissions.

7.2. Les moyens-grands

Le temps de sieste s'organise principalement après le repas de midi (entre 12h15 et 13h). Parfois, l'enfant peut dormir à d'autres moments et l'équipe aménage un espace-temps pour lui. Dans le dortoir des moyens grands, des lits couchettes sont disposés suivant un plan préétabli.

Les enfants enlèvent leur chaussures à l'entrée du dortoir, ils disposent d'un casier à leur nom et se déshabillent chacun sur leur lit (repère). Chaque enfant est invité à se déshabiller seul dans la mesure de ses capacités, et en tenant compte de ses besoins du « moment ». Il possède un sac à son nom dans lequel il range ses habits.

La sieste est avant tout un moment de calme. Deux adultes sont présents sur ce temps. Si chaque enfant doit s'allonger un instant et respecter le silence, aucun n'est tenu de dormir. Dans de rares cas, si l'enfant ne parvient pas à s'endormir, il peut se lever et rejoindre l'espace de vie. En 2016, suite à la journée pédagogique, nous avons repensé ce temps pour répondre au mieux à leurs besoins. En effet, certains enfants s'endorment plus tard ou arrivent au moment du coucher. Nous proposons alors le coucher en deux temps (12h30 et 13h).

Les levers se font de façon échelonnés. L'enfant s'habille sur un tapis prévu à cet effet dans l'espace de vie, après être allé aux toilettes si besoin pour les plus grands. Dans tous les cas, l'adulte se tient disponible, pour accompagner et aider l'enfant qui en a besoin.

7.3. Les changes

Le change est un moment privilégié que l'enfant partage de façon individuelle avec l'adulte. Il est accompagné de gestes tendres, de paroles et de regards complices. Suite à une formation faite par un agent dans le service des bébés, le professionnel accompagne l'enfant en respectant l'enroulement de son corps, en l'amenant doucement à rouler d'un côté, puis de l'autre, afin de maintenir l'enfant dans un état corporel de détente. Avec ces gestes bienveillants, l'enfant va pouvoir éprouver, et vivre les basculements qu'il fera ensuite seul lorsqu'il se tournera du dos au côté.

Certaines tables à langer ont un petit escalier que les plus grands peuvent utiliser pour s'installer. L'équipe apprend aux enfants plus grands à soulever leurs fesses (faire le pont) pour faciliter le change et les rendre davantage acteurs de ce moment. Chez les moyens grands l'accès à la salle de vie ne se fait pas par la salle de change (intimité).

8. Les acquisitions

« Aide moi à faire tout seul » M. Montessori.

De façon générale, l'enfant n'est jamais mis par l'adulte dans une position qu'il n'a pas acquise et qu'il ne saurait atteindre seul ici et maintenant du fait de son développement psycho moteur.

8.1. Marche

Le rythme de l'enfant est respecté et les adultes lui laisse le temps de faire ses propres expérimentations. Il n'est pas sollicité mais l'environnement est pensé pour qu'il puisse vivre les expériences nécessaires : modules de motricité pour développer ses appuis, barrières et tables pour se hisser etc.

8.2. Propreté

« L'enfant est acteur de sa propre propreté, il devient propre sans contrainte comme on marche, comme on parle... »

L'équipe est attentive aux manifestations d'intérêt de l'enfant et, en collaboration avec la famille, l'accompagne lors des différentes étapes (propreté diurne puis pendant la sieste).

Dans tous les cas il doit avoir acquis une certaine maturation neuromusculaire : par exemple être capable de monter et descendre un escalier, de taper dans un ballon. L'équipe échange beaucoup à ce sujet avec les parents car cette acquisition nécessite beaucoup de tact et de cohérence de la part des adultes. C'est la famille qui débute cette acquisition et l'équipe va poursuivre tout en respectant l'enfant et son envie. L'enfant peut se comporter différemment à la maison et au multi-accueil, l'équipe proposera le pot ou les toilettes mais sans obligation et les couches ne seront pas enlevées par l'équipe.

9. Jeu

« L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue » Jean Epstein.

Les moments de jeu sont des moments riches d'échanges entre enfants et entre enfants et adultes. Ils permettent à l'enfant de prendre conscience de ses capacités psychomotrices et relationnelles.

9.1. Jeu libre

Le jeu libre, c'est laisser l'enfant acteur de choisir ce qu'il veut faire ou ne pas faire, il a la possibilité d'imaginer et de détourner le jeu .

Une grande place est donnée au jeu libre, car il favorise l'initiative et la confiance en soi. Le jeu libre nécessite un aménagement de l'espace sécurisé qui évolue en cours d'année en fonction des besoins de l'enfant. Les jeux et l'espace sont changés avec les enfants pour qu'ils

se repèrent. L'enfant joue sous le regard sécurisant et bienveillant de l'adulte disponible, le positionnement des adultes est réfléchi (adulte repère) à différents endroits de l'espace. Il est important qu'un adulte reste disponible pour l'accueil des enfants .

Les jeux sont à disposition en fonction du niveau d'éveil selon l'heure de la journée, ils sont accessibles aux enfants et rangés dans des bacs le plus souvent transparents. Suite à une formation sur la chronobiologie (fonctionnement propre de l'organisme sur 24h), nous avons été sensibilisés sur les différentes périodes qui rythment la journée de l'enfant. Nous adaptons les jeux en fonction de ces périodes.

Les espaces de vie (jardin compris) sont aménagés pour répondre aux besoins de l'enfant. On y trouve différents espaces structurés : coins douilletts avec des tapis et des coussins ainsi qu'un coin lecture avec canapé, un bac à livres et tapis qui invitent l'enfant à écouter des histoires, à manipuler les livres, à se reposer, à rêver, à ne rien faire...

Un espace peinture et de manipulation de graines dans la salle de vie permet de répondre à la demande éventuelle des enfants et de mettre plus facilement ces activités en place. Sont proposés aussi des espaces moteurs avec des modules de motricité pour répondre aux besoins d'expérimenter ses capacités motrices, ainsi que des espaces de jeux d'imitation, avec coin cuisine, poupées, déguisements, voitures, coin cachette etc.

Les jeux et jouets sont à la hauteur des enfants, les tables et chaises lui permettent de se poser avec des puzzles, abaqués, etc. En 2015, nous avons installé une cabane dans la pièce de vie, les enfants aiment s'y retrouver et jouer en aillant l'impression de ne pas être vus.

Les adultes proposent des jeux, les enfants sont libres de venir ou pas ou de partir et de revenir (ils apprennent en bougeant). Nous savons qu'un enfant n'est pas en capacité de rester assis et à l'écoute trop longtemps. L'adulte ne sollicite pas l'enfant mais répond aux invitations de jeu. L'équipe veille à ne pas interpréter les intentions de l'enfant, nous faisons attention à rendre visible la différence entre le réel et le non réel en disant « comme si ».

L'adulte veille à ne pas prendre parti lors de conflit entre enfants, il se positionne éventuellement en médiateur, incitant au maximum les enfants à trouver des solutions par eux-mêmes.

Des moments en groupes restreints sont proposés, le fond sonore est plus bas, l'agent est plus disponible, moins en mouvement et peut mieux observer les enfants afin de proposer des activités adaptées et de ne pas mettre l'enfant en difficulté.

La salle de motricité permet une décharge motrice, un éveil sensoriel, des jeux de construction, une dé-construction, etc. Ces moments sont des instants privilégiés avec l'adulte, des moments de grande liberté. La salle « l'île aux sens » est aménagée pour que l'enfant puisse choisir son activité (manuelle, jeu d'eau, livres...).

Des temps de regroupements sont organisés dans la journée autour de livres et de chansons. Le matin, lorsqu'une grande partie des enfants est présente, on se dit « bonjour » en chantant, sans oublier de nommer les absents et de présenter les nouveaux arrivants (professionnels, stagiaires, enfants...). L'enfant peut se lever et aller jouer, il participe à distance tout en respectant le groupe (sans trop de bruit).

9.2. Activités

Les activités « encadrées » restent ponctuelles car il paraît à l'équipe plus important pour l'enfant d'expérimenter par lui-même sans être toujours guidé par des intentions d'adultes, pour favoriser sa confiance en ses propres capacités d'initiative et d'imagination. L'objectif n'est jamais la production de quelque chose de prédéfini mais le plaisir de découvrir, d'expérimenter et d'être en relation.

10. Partenariats

Le multi-accueil est un lieu privilégié, pensé « pour » les enfants. La visite d'autres endroits est importante ; c'est une démarche intéressante dans la découverte de la vie sociale et les prémices d'une démarche citoyenne.

La localisation de la structure au sein du quartier permet d'aller facilement à pied, à la ludothèque et au gymnase Mario Rostan.

La ludothèque est endroit où les enfants peuvent découvrir d'autres jeux, tout en respectant l'organisation, le calme du lieu, des accueillants et des autres visiteurs.

La salle du gymnase permet aux enfants des deux services de faire de la motricité libre dans un grand espace et les familles nous accompagnent volontiers.

11. Réunions et formations

L'équipe bénéficie à titre individuel de formations (CNFPT) tout au long de l'année. Ces formations ont pour but d'approfondir leurs connaissances normatives du développement de l'enfant et d'adapter leur pratique, notamment au niveau de la communication.

Des réunions par service ont lieu tous les mois. Une réunion avec l'ensemble de l'équipe est programmée tous les deux mois, et tous les mois une réunion à thème le matin avec un ou deux agents de chaque service. Les thèmes sont réfléchis en équipe. Ces réunions sont très importantes afin d'échanger, pour prendre de la distance (relativiser), évaluer et réajuster les pratiques pour parfaire l'accueil de l'enfant et des familles.

Une fois par an est organisée une journée pédagogique qui a pour but de réfléchir ensemble sur un thème particulier. La structure est fermée mais les enfants peuvent être accueillis dans une autre structure.

Évaluation envisagée :

Méthodes d'évaluations :

- Par l'observation des comportements des enfants (signes de bien-être, envies de faire, résistances etc.) ;
- Par les échanges formels et informels entre professionnels et avec les familles (transmissions, réunions, moments conviviaux...)
- Par les regards extérieurs (médecins, psychomotriciens etc.).

Critères d'évaluations :

- Nombre et type de jeux mis à disposition des enfants
- Évaluation régulière de l'aménagement de l'espace
- Prise d'initiative des enfants
- Respect des capacités de l'enfant (ne pas « faire à la place »)
- Verbalisation non jugeante de l'adulte («c'est bien/beau», «c'est mal»)
- Retours des familles

THÉMATIQUE n°2

La place des parents dans la structure

Axe d'intervention concerné :

Axe 3 : Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale

Objectifs de l'action :

- Accompagner les familles dans l'éducation de leur enfant
- Offrir une meilleure lisibilité du fonctionnement de la crèche
- Favoriser le sentiment de confiance réciproque

Attendus de cette action :

- Respect des choix éducatifs
- Compréhension mutuelle
- Bien-être de l'enfant

Public(s) ciblé(s) :

- Les familles
- les professionnels

Lieux du déroulement de l'action :

- les lieux de vie de l'enfant sur la structure
- lors des sorties

Durée de l'action (temps de l'activité, périodicité...) :

- durant le temps de l'accueil
- lors d'événements ponctuels
- sur la durée du projet

Personnes en charge de l'action :

- Chef de projet : équipe de direction (puéricultrice et éducatrice)
- Personnes associées :
 - Agents de la structure (dont brigade)
 - Psychomotricienne
 - Stagiaires

Place des parents :

La place des parents a évolué depuis quelques années : d'usagers d'un service public ils sont aujourd'hui devenus clients et partenaires d'un mode de garde qu'ils ont choisi. Clients car le règlement des prestations s'adapte au plus près des besoins des familles qui choisissent le nombre d'heures qu'elles souhaitent contractualiser. Partenaires car leur implication au sein de la structure est aujourd'hui favorisée par une plus grande ouverture et une volonté d'accompagner ensemble l'enfant dans son développement.

Partenariats à mobiliser :

- Parents, familles
- Psychomotricienne
- médecin
- service de PMI
- Les Espaces Verts, les intervenants extérieurs

- ,Ludothèque, théâtre, médiathèque
- Autres structures
- Direction de la Petite Enfance

Moyens mis en œuvre et à développer :

- Formation du personnel
- Réunions avec le personnel sur la structure
- Organisation du temps (repas, sieste...) et de l'espace de la structure
- Organisation du personnel (horaires, taux d'encadrement, qualification...)
- Échanges quotidiens avec les familles
- Réunions avec les familles

Déroulement de l'action :

1. Durant l'adaptation

C'est une période importante et fragile pour la création d'un lien. L'équipe prend le temps de la rencontre et de la découverte mutuelle. Il est important pour elle d'être avant tout à l'écoute des parents, de ce qu'ils souhaitent lui communiquer. Elle prend soin de ne pas les submerger d'informations et de questions, de ne pas interpréter leurs demandes et de veiller à la compréhension mutuelle par la reformulation notamment.

2. Au quotidien

2.1. L'accueil

L'équipe accueille les parents tels qu'ils sont ici et maintenant, avec leurs valeurs, leurs jugements, leur vision du monde et du multi-accueil. Pour les parents c'est souvent la première rencontre avec la collectivité et les professionnels de la petite enfance. C'est une rencontre faite de découvertes (heureuses et/ou décevantes), qui évolue au fil du temps et des liens qui se créent.

L'équipe veille à respecter les choix éducatifs des parents tout en les sensibilisant à la réalité de l'accueil en collectivité.

Le multi-accueil propose un espace pour les familles à l'entrée. C'est un endroit qu'ils peuvent investir et partager avec leur enfant et d'autres familles.

Les parents sont invités à entrer dans les lieux de vie de leur enfant, à se poser, à jouer... et à échanger avec l'équipe qui les accueille. Il est possible pour les mères qui le souhaitent de poursuivre l'allaitement à la crèche. Un espace peut être aménagé pour les accueillir.

Le matin et le soir, les professionnels respectent le temps nécessaire aux « au-revoir » et aux retrouvailles. C'est un moment qui appartient à l'enfant et à ses parents avant tout.

2.2. Les transmissions

Le temps de transmission peut être le temps des questions, de part et d'autre. L'équipe respecte la volonté des parents quant à ce qu'ils veulent lui communiquer ou pas. Cependant, il est possible de provoquer des temps d'échanges plus approfondis en cas de situation particulière dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

Nous accompagnons le parent dans ce qu'il est, sur les différents sujets qu'il aborde en se

référant au projet d'établissement. Il semble important que les professionnels passent le relais en fonction d'un questionnement ou d'une information au professionnel concerné (notion de complémentarité).

Ce temps permet également d'individualiser l'accueil tant au niveau du repas que du sommeil notamment chez les plus jeunes ou d'un éventuel traitement prescrit par un médecin. L'agent peut être amené parfois à ne pas répondre à un questionnement de la famille et dire : « je ne sais pas, je me renseignerai auprès de mon collègue ».

2.3. Les informations

A l'entrée du multi-accueil ,un espace est réservé aux familles. Cet espace dispose d'un coin jeu et livres qui invite le parent suivant ses disponibilités à se poser avec son enfant. Un tableau avec des informations, des articles divers, les menus, le planning des ateliers cuisine avec les enfants, les photos du personnel sont affichés. Dans le couloir près des casiers des moyens grands, un tableau avec le planning des sorties du mois, ainsi que des éventuelles rencontres avec les familles (réunion de rentrée, moments festifs ...) est établi chaque mois. Les parents sont invités à le regarder.

2.4. Pour de petits projets

L'équipe sollicite les familles pour leur contribution lors de divers projets (activités manuelles, jardinage etc.) pour qu'elles apportent du petit matériel. Parfois, des parents proposent spontanément des idées d'activités et déposent différents objets collectés (récupération).

3. Ponctuellement

3.1. A la demande des familles

Les familles peuvent solliciter l'équipe de direction à tout moment concernant des questions administratives, au sujet de leur enfant ou du fonctionnement de la structure. Elles peuvent prendre rendez-vous si les questions nécessitent un entretien individuel et particulier.

3.2. Une place pour chacun

Laisser sa place à chaque parent, c'est aussi accepter ceux qui ne souhaitent pas s'investir particulièrement dans la vie de la structure. L'équipe veille à rester accueillante et ouverte avec tous.

3.3. Les sorties

L'implication des familles est facilitée par une réelle vie de quartier à Saint Cybard et du fait que plus de la moitié des familles vivent à proximité de la structure.

L'équipe du multi-accueil propose aux familles qui le souhaitent de l'accompagner lors des sorties (gymnase, ludothèque etc.). Le but de ces rencontres est de partager des moments de plaisir, des souvenirs en communs et de permettre la création ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance. Les parents découvrent leur enfant dans un autre contexte, auprès d'autres adultes et au sein d'un groupe. Les enfants sont aussi témoins d'échanges entre leurs parents et les professionnels ce qui favorise des liens de confiance de part et d'autre.

Ces sorties sont parfois une occasion pour les familles de découvrir ce que propose le quartier pour eux et leurs enfants. Les familles sont conviées à nous accompagner même les jours où l'enfant ne fréquente pas la structure.

3.4. Les moments festifs

Les fêtes organisées par le multi-accueil permettent aux familles de se rencontrer et à l'équipe de vivre des moments privilégiés avec parents et enfants. Ce sont des moments où l'équipe prend le temps, déchargée des contraintes de la vie quotidienne (horaires de travail, rendez-vous etc.). Ces moments permettent également aux familles d'appréhender la vie de la structure et les relations de leur enfant avec l'équipe. Laurent le cuisinier durant ces temps festifs échange avec les familles autour de l'alimentation.

3.5. Les réunions

Chaque début d'année (octobre/novembre), une réunion de présentation du projet pédagogique et du déroulement de l'année est organisée à destination des familles. Cette réunion a pour but de présenter nos valeurs, les pratiques et les projets qui en découlent afin de faciliter l'intégration et la participation des familles à la vie de la structure.

Une rencontre à thème peut être proposée par l'équipe ou par un intervenant extérieur durant laquelle les familles peuvent échanger sur leur quotidien avec les enfants.

Évaluation envisagée :

Méthode d'évaluation

- Questionnaire pour que les parents puissent donner leur opinions et de leur propositions éventuelles (boite à idées)
- Conseil des usagers de la Petite Enfance
- Évaluation quantitative de la fréquentation lors des moments festifs et des réunions
- Partager ce projet avec les familles, l'équipe et le réévaluer tous les ans avec l'équipe.

Critères d'évaluation :

- Temps passé par les parents dans la structure (le soir essentiellement)
- Nombre de participants aux réunions, sorties et temps festifs

THÉMATIQUE n°3

Le travail en équipe

Axe d'intervention concerné :

Axe 2 : Proposer une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles

Objectifs de l'action :

- Considérer les responsabilités de chacun
- Favoriser un accueil de qualité
- Améliorer la communication

Attendus de cette action :

- Respect des profils de postes
- Mise en application du projet pédagogique
- Implication et bien-être de l'ensemble de l'équipe

Public(s) ciblé(s) :

- L'ensemble de l'équipe
- Les agents de la brigade
- Les stagiaires
- Les intervenants extérieurs
- Les parents
- les enfants

Lieux du déroulement de l'action :

- La structure d'accueil et lors des sorties.

Durée de l'action (temps de l'activité, périodicité...) :

- Durant le temps de l'accueil et lors d'événements ponctuels
- Durant le temps de vie du projet...

Personnes en charge de l'action :

- Chef de projet : équipe de direction (puéricultrice et éducatrice)
- Personnes associées :
 - Agents de la structure (dont la brigade)
 - Psychomotricienne

Place des parents :

Respecter la place de chacun est un enjeu majeur. Un travail harmonieux et une bonne communication en équipe bénéficient également aux enfants et aux parents, l'accueil se trouve amélioré, les échanges facilités.

Partenariats à mobiliser :

- Les services de formation (CNFPT etc.)
- Directrice de la Petite Enfance
- Médecin de PMI

Moyens mis en œuvre et à développer :

- Profils de postes
- Supports de communication (tableaux, cahiers de transmissions)
- Réunions avec le personnel (fréquentes, à thème, informelles)
- Présence régulière de l'éducatrice dans tous les services (planning mensuel)
- Présence plus ponctuelle mais régulière de la directrice dans tous les services
- Formation du personnel (en communication notamment)
- Présence de la coordinatrice Petite Enfance à certaines réunions de la structure (journée pédagogique...)

Déroulement de l'action :

Le travail en équipe est un élément à part entière et transversal à tous les lieux d'accueil. Il est fondamental. Nous faisons tous partis de l'équipe, chacun avec ses valeurs relationnelles, éducatives, son histoire, son parcours professionnel. Nous avons tous en commun un but : offrir un accueil de qualité aux enfants et à leurs familles.

Chacun, nous avons un rôle à jouer pour que l'équipe atteigne ce but. Travailler en équipe nécessite le respect de chacun et une réflexion permanente sur la cohérence des pratiques. Les formations apportent aussi les connaissances qui peuvent réinterroger certaines pratiques ou une vision de notre travail.

Suite à une conférence sur la co-veillance du psychosociologue Jean Epstein, il nous a paru intéressant de reprendre l'exemple du triangle de qualité (Bien-être, Besoin, Compétence) et de l'adapter au travail en équipe.

COHESION

**Travailler
en équipe
vers un seul but**

ce qui favorise :

- Respect
- Écoute
- Travailler ensemble
- Communiquer
- Échanger
- Bien-être

- Construction
- Du temps
- Communication
- Fragile
- Bien-être

- L'équipe se complète
dans son individualité
- permet le désaccord
- Se connaître, se reconnaître,
et reconnaître

CONFIANCE

COMPLÉMENTARITÉ

1. La communication au quotidien

1.1. Transmissions orales

L'équipe communique toute la journée. Chacun veille à ne pas interpréter les informations, qu'elles viennent des familles ou des agents, et à les transmettre le plus fidèlement possible, dans un souci de cohérence. Il est important de rappeler le devoir de discrétion et le droit de réserve.

Les agents qui sont présents à l'arrivée de l'enfant au multi-accueil transmettent les informations reçues des parents à leurs collègues afin de favoriser un niveau d'implication égal et un sentiment d'appartenance à un groupe : l'équipe. L'équipe reste vigilante quant aux transmissions faites en présence des enfants.

Les professionnels communiquent également avec la coordinatrice Petite Enfance et avec les services supports de la DPEE. Ces échanges permettent un regard extérieur, motivés par les mêmes objectifs et de considérer leurs missions à un niveau plus global (projets municipal et de la DPEE).

1.2. Transmissions écrites

L'écrit est un outil important qui fait partie intégrante des métiers de la Petite Enfance. Une grande partie des informations orales sont directement retranscrites sur différents supports : tableaux d'informations (diversification alimentaire, propreté, sieste...), plans (dortoirs, tables), cahiers/classeurs de liaisons (fiches d'adaptations, informations reçues ponctuellement des parents, etc.), cahier d'ordonnances, cahier de transmissions inter-service (réunions, informations...), planning journalier des tâches, tableau d'horaires et de congés du personnel, planning des réunions, etc.

Ces supports sont répartis à différents endroits : lieux de vie des enfants, cuisine, lingerie, salle du personnel.

Tous ces supports, et plus particulièrement les tableaux, sont des outils efficaces grâce à une grande lisibilité et une facilité de modification. Ils sont mis à jour régulièrement par les membres de l'équipe. Ils sont des repères pour chacun et garantissent une bonne circulation des informations. Ces tableaux permettent également un gain de temps considérable et rendent chaque agent à la fois autonome et solidaire.

1.3. Les conflits

Travailler en équipe, c'est enrichissant mais c'est aussi parfois difficile, car tout groupe évolue, accueille de nouvelles personnes, en voit d'autres partir, traverse parfois des périodes de désaccords ou de conflits.

Il est souhaitable de les désamorcer dès que possible mais le risque est parfois de les étouffer.

Exprimer son point de vue et accepter celui de l'autre est souhaitable mais pas toujours évident.

Entendre et recevoir ce que dit l'autre avec la volonté de le comprendre, parler de soi (en « je ») et ne pas interpréter les intentions des autres permet de limiter les malentendus à la base de nombreux conflits. Un travail sur soi, une formation spécifique permettent à l'équipe d'éviter un certain nombre de conflits et de relativiser ceux existants.

Au multi-accueil, les professionnels sont sensibilisés aux techniques de communication non-violente : apprendre à questionner plutôt qu'accuser, entendre les arguments de l'autre avant

de présupposer, notamment. L'équipe de direction participe à des journées de formation avec la Directrice de la Petite Enfance et de l'Éducation et les équipes de direction des autres structures d'accueil.

1.4. Les réunions

Un planning des réunions est établi et affiché. Chacun est acteur de la rencontre et invité à la préparer.

Ces réunions font parties intégrantes du travail et sont nécessaires pour que chacun ait une place et soit reconnu au sein de l'équipe. Les échanges permettent de rendre compte et de tenir compte du travail de chacun, de ses responsabilités et de ses difficultés éventuelles. Elles sont également un moyen de vivre ou de désamorcer certains conflits inévitables...

1.5. Réunions par service

Une réunion entre agents d'un même service et l'équipe de direction a lieu tous les mois un soir à la fermeture. L'ordre du jour est établi une semaine à l'avance (sauf cas exceptionnel). Il est décidé ensemble en fonction de ce qui est vécu par chacun dans la structure.

Ces réunions ont pour objectifs d'échanger sur le quotidien auprès des enfants, sur le travail en équipe et de favoriser une réflexion sur les pratiques.

Ces échanges permettent à l'équipe de prendre du recul par rapport au quotidien dans la structure et de se recentrer sur les objectifs du projet pédagogique (l'enfant acteur, accueil respectueux des familles, communication dans l'équipe etc.).

1.6. Réunions à thème

Une réunion à thème (observation, jeux libre, besoins et estime de soi...) est organisée tous les deux mois un matin. Au moins un agent par service est convié (voire deux en fonction des possibilités d'encadrement). Les thèmes sont choisis par l'équipe de direction en fonction des orientations définies et en cohérence avec le projet d'établissement, mais aussi par les agents qui souhaitent aborder un sujet particulier.

1.7. Réunion d'équipe

L'ensemble de l'équipe se réunit tous les deux mois un soir, ou en fonction des besoins, pour préparer un projet ou un événement particulier. Ces réunions sont préparées en amont par l'équipe de direction (transmissions, lecture de comptes-rendus etc.). Le déroulement de la réunion est exposé au départ avec des temps d'information et des temps d'échanges. En fin de réunion, un temps est laissé aux questions diverses.

2. Organisation

2.1. Aménagements des horaires

En 2011, les horaires ont été établis par les agents lors de réunions ce qui ont permis à chacun de mieux appréhender la réalité, en percevant les contraintes par eux-mêmes, de s'impliquer et d'être à l'écoute des attentes de chacun. Le bilan de cette démarche est toujours positif. Les agents changent d'horaire chaque jour, un roulement est établi au mois et comporte quatre horaires en fonction de la fréquentation des enfants.

2.2. Profils de postes

Chaque membre de l'équipe a un profil de poste qui définit ses compétences et ses missions. Ces profils sont un cadre qui permet de clarifier le rôle de chacun et de reconnaître les responsabilités relatives aux poste de chacun. Ils sont actuellement en cours de finalisation à l'échelle de la Direction de la Petite Enfance et de l'Éducation.

3. Observations

L'observation est la base du travail des professionnels de la petite enfance. La réalisation et l'évaluation enrichit la réflexion de l'équipe sur les besoins individuels des enfants. Au multi-accueil, vont être mis en place des temps particuliers d'observation concernant le quotidien des enfants : utilisation des jeux et de l'espace, repas, accueil, sommeil, les interactions des enfants entre eux... C'est une observation sur un temps court (10-15 mins) faite par un agent de l'équipe qui se détache et se met à distance. Le professionnel observe de façon objective, sans jugement en vue d'échanger et de se questionner sur les pratiques afin d'améliorer ou de confirmer celles-ci.

Évaluation envisagée :

Méthode d'évaluation

- respect du projet pédagogique au quotidien
- en tant qu'équipe de direction, être à l'écoute et observer
- réunions régulières

Critères d'évaluation

- fréquence et nature des conflits
- participation active aux réunions
- Force de proposition
- absentéisme (démotivation)
- bien-être des enfants
- retours des familles

Annexes :

- Règlement de fonctionnement applicable à la structure
- Protocoles médicaux et d'urgence
- Règlement intérieur de la ville